

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 février 2024	Nombre de conseillers en exercice : 19
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire	Nombre de conseillers présents : 16
Date de convocation : 1 ^{er} février 2024	Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0
Secrétaire de séance : Mme Anne DEBAISIEUX	2.0/02.07

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert MERLIN), Pascal Peltier (donne pouvoir à Mme Anne Debaisieux),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : FINANCES – Convention de mise à disposition d'un aspirateur à feuilles à la Commune de Fontaine s/Préaux — Approbation et signature

La commune de Saint-Martin-du-Vivier a accordé à la commune de Fontaine s/Préaux le prêt de son aspirateur à feuilles pour lui permettre d'entretenir son territoire.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition de matériel va être consentie. Celle-ci est prévue pour une durée de 3 ans renouvelable par expresse reconduction et prévoit les modalités tarifaires qui en découlent.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, il est proposé au conseil municipal,

- D'accepter les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération qui précise notamment qu'un tarif forfaitaire de 60 € par jour d'utilisation sera appliqué.
- D'autoriser le Maire à signer la convention bipartite susvisée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération qui précise notamment qu'un tarif forfaitaire de 60 € par jour d'utilisation sera appliqué.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention bipartite susvisée.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Maire,

Gilbert MERLIN

